



REGLEMENT INTERIEUR

1 / PUBLIC

La salle Nestor Attely est ouverte aux enfants, aux adolescents et aux adultes. L'accès à la salle est interdit aux non-licenciés, exception faite aux majeurs responsables d'enfants pratiquant l'escrime. Toute personne présente dans la salle doit respecter les consignes de sécurité.

2 / HORAIRE

Les cours sont donnés suivant des horaires définis en début de saison (sauf si le maître décide de changer la catégorie de votre enfant)

Ceux-ci peuvent être modifiés à titre exceptionnel lors des déplacements du maître en compétition. Les cours d'escrime suivent le rythme de l'année scolaire avec un planning des vacances et des dates importantes inscrites sur les tableaux de la salle.

3 / PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTIONS

Le règlement des droits d'inscriptions ainsi que les certificats médicaux devront être effectués le jour de l'inscription et cela pour l'année entière.

Aucun remboursement n'est consenti en cas d'abandon de la pratique de l'escrime en cours de saison.

4 / TENUE

Les escrimeurs doivent porter la tenue réglementaire lors des entraînements.

Une option location est possible au club, le matériel loué sera mis à disposition pour toute la durée de la saison sportive, le détenteur en assumera la charge ainsi que son entretien.

Le club fournit, pour les personnes qui n'en possèdent pas encore, le masque et l'arme.

Le gant, le fil de corps et sous cuirasse sont à la charge du licencié.

Une tenue (pantalon et veste) peut-être prêtée au licencié qui n'en possède pas encore, moyennant un chèque de caution, et le versement d'une indemnité permettant l'entretien et la réparation de la tenue.

5 / RESPECT ET COMPORTEMENT A LA SALLE D'ESCRIME

Chaque tireur s'engage à respecter les consignes propres à la salle des sports comme à la salle d'escrime.

Propreté : Pas de papier traînant par terre, pas de chewing-gum, bouteille d'eau, etc....

Respect :

Aucun commentaire ne doit être fait sur les qualités de son adversaire et de son co-équipier.

Le Maître d'armes est seul responsable de la salle d'armes. A ce titre, il peut prendre toute décision qu'il juge appropriée au bon déroulement lors des cours.

6 / OBJETS PERSONNELS

Un endroit pour se changer est à la disposition des escrimeurs, il est conseillé de venir à la salle sans objet de valeur. Le CEC déclare toutes responsabilités en cas de perte ou de vol.

7 / APPROBATION

L'inscription à la salle Nestor Attely implique l'approbation et le respect des règles de fonctionnement ci-dessus présentées.

Le maître d'arme, les membres du bureau.

Cambrai, le

signatures des parents, escrimeurs